Pour un pain. — Mardi matin, la police a appréhendé un sieur Lepacq, 23 ans, originaire de Paris, qui avait soustrait un pain de trois livres à la Boulangerie Moderne, rue de Valenciennes.

L'insoumis. — La gendarmerie a arrêté Jules Caulier, mineur, originaire de Maubeuge, insoumis de la classe 1913.

Les orages. — Depuis trois jours les orages se succèdent dans la région douaisienne et causent un tort considérable aux récoltes.

Celui qui s'est déchaîné sur Douai, lundi vers 4 h. 1/2 du soir, a été particulièrement violent. Une pluie diluvienne est tombée pendant une demi-heure, transformant les rues en torrents, faisant déborder les égouts et les chéneaux des toits, inondant les maisons et les caves, faisant monter de 35 centimètres le niveau de la Scarpe.

La foudre est tombée à maintes reprises : route d'Arras elle a tué un bœuf dans la pâture de M. César Laigle, boucher, chemin de Halage de la Scarpe, près de l'école de natation ; elle est tombée aux pieds de M. Gustave Nouvelle, marchand de journaux, qui a eu la jambe gauche paralysée et a été transporté chez lui où il a reçu les soins du docteur Monnier ; faubourg de Paris elle a brisé un gros arbre, en face de la brasserie Delfolie ; au cimetière elle a brisé un arbre auprès duquel se trouvait Mlle Seré, qui a été paralysée quelques minutes et a reçu les soins du docteur France ; faubourg de Valenciennes elle est tombée chez M. Gauger, directeur de la fonderie de cloches et chez M. Beauchampe, débitant.

Place Thiers, à Neslaminet Scolière, un plafond s'est écroulé ; les immeubles en construction sur différents points de la ville ont beaucoup souffert et sur certains points des murs devront être reconstruits.

GŒULZIN

La pêche. — La gendarmerie a verbalisé contre le mineur Oscar Anot, 20 ans, et le journalier Joseph Deco, 36 ans, qui pêchaient dans la Petite Sensée, à l'aide d'engins prohibés.

LANDAS

Vol. — On a soustrait 5 poules, valant 20 francs, à M. Louis Vanderbecq, cultivateur.

SIN-LE-NOBLE

Contributions. — Par suite de la Fête Communale, M. le Percepteur recevra les contributions à la mairie, le lundi de la dunaise, 22 juin, de 9 heures à midi, au lieu de les recevoir l'après-midi comme tous les lundis.

MM. les contribuables sont instamment priés de verser les termes échus.

VALENCIENNES

Conseil municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni hier mardi, à 8 heures 1/4, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le docteur Charles Tauchon, maire.

L'ordre du jour est immédiatement abordé.

Budget vicinal pour 1915. — Rapport de M. Jeanjean. — Le conseil adopte les conclusions du rapport de M. Jeanjean : vote pour l'amélioration et l'entretien en 1915 des chemins vicinaux d'un crédit de 53.670 fr.; vote d'un crédit spécial de 1500 fr., pour fournitures de scories destinées au rechargement des trottoirs, etc.

Le conseil décide que le centime qui deviendra disponible, servira à l'amortissement de l'emprunt à contracter pour la reconstruction des chaussées des principales rues de la ville.

Chemin d'intérêt commun N° 28 ; grosses réparations en 1915. — Le conseil maintient une décision antérieure par laquelle il s'engageait à participer pour 9.500 fr., dans la dépense évaluée à 21.000 fr. pour la reclassification de la chaussée pavée de la rue du Jeûneur. Les travaux auraient lieu en 1915.

Chemin d'intérêt commun N° 23 ; grosses réparations en 1915. — M. Jeanjean donne lecture d'un rapport concernant le projet de restauration de la chaussée pavée du chemin d'intérêt commun N° 23.

Le devis s'élève à la somme de 2.900 fr. pour la restauration d'une section pavée de 70 mètres de longueur.

La part de la ville s'élève à 1100 francs. C'est adopté.

Aliénation et acquisition de terrain par mesure d'alignement. — Le conseil autorise : 1° l'acquisition de M. Jules Blangenois, au prix de 4 fr. le mètre carré, de deux ares cinquante ares 81 de terrain incorporés au chemin vicinal ordinaire N° 20, dit des Affligés ; 2° l'aliénation, au profit de M. Cochez Gustave, moyennant le prix de 8 fr. le mètre carré de 7 mètres carrés 87, retranchés du chemin d'intérêt commun N° 88 (rue du Bolimetz).

Chemin vicinal ordinaire N° 29 ; pose de drains sous la chaussée ; redevance. — La « Maiserie de l'Escaut », au lieu dit le «Noir Moulon», a été autorisée à poser deux drains pour servir à une prise et à un rejet d'eau à l'Escaut, sous la chaussée du chemin vicinal ordinaire N° 29 et de la rampe d'accès au Pont Jacob.

Cette autorisation a été accordée à titre précaire et révocable sous la condition de payer à la ville une redevance annuelle de 5 fr.

C'est adopté

Vente et acquisition de terrain. — Le conseil autorise M. le Maire : 1° à mettre en vente deux parcelles de terrain, l'une de 5 mètres 50 de façade, l'autre de 5 mètres 70, située en bordure de la rue du Camp-Ramain, sur la mise à prix de 7 fr. le mètre carré ; 2° de céder à la société des Tubes une parcelle de terrain de 245 mètres carrés 80, chemin des Allids, au prix de 7 fr. le mètre carré ; 3° d'acquérir de la société des chemins de fer économiques du Nord une parcelle de terrain de 9 m. c. 918, située place du Marché-aux-Herbes.

Le conseil ratifie la vente des deux parcelles de terrain, l'une de 7 mètres de façade, avenue du Hainaut, au prix de 45 fr. le mètre carré, l'autre de 8 mètres de façade, avenue de Famars, au prix de 12 francs le mètre carré.

Acquisition d'immeubles insalubres. — Le conseil autorise M. le Maire à acquérir quatre immeubles insalubres, sis rue des Godets, 7, 9, 11 et 11 bis, moyennant la somme totale de 18.000 francs, contrat en main.

Construction de la rue Magelotti. — Le conseil adopte un projet de construction d'une partie de la rue Magelotti, depuis l'avenue de Saint-Amand jusqu'à la nouvelle rue à ouvrir entre le canal de l'Escaut et la rue Emmanuel-Rey.

Le devis s'élève à 40.000 francs.

Tramways. — Déplacement des voies dans l'avenue de Saint-Amand. — La question du déplacement des voies du tramway dans l'avenue de Saint-Amand a été examinée par les commissions des Finances et des Travaux. Elles ont été d'avis d'ajourner la question jusqu'au moment de la reconstruction du Pont-Jacob.

Eclairage public. Acquisition de branches de candélabres. — Marché. — M. le Maire donne lecture d'un rapport concernant l'acquisition de branches de candélabres. Les 40 lampes à incandescence destinées à supplanter les cabots électriques affectés aux [illegible], la compagnie des chemins de fer économiques du Nord a proposé à la ville [illegible] les candélabres des refuges de la place des Forsains, de la place Saint-Jean, et de la place à l'Ile, par des pylones, les branches des dits candélabres devant être remplacées par les pylones pour servir à l'éclairage au gaz de la voie publique.

Les commissions ont décrété que pour ne pas détériorer les candélabres existants, il y avait lieu de les laisser en leur état complet et de fournir à la société des chemins de fer économiques du Nord de nouvelles branches sur lesquelles seraient adaptées les lanternes en service sur les candélabres. La dépense s'élèvera à 960 fr. Approuvé.

Acquisition de plaques de rues et de numéros de maisons. Marché. — Le conseil autorise M. le Maire à passer un marché avec M. Jules Corbeaux, fondeur à Petite-Forêt, pour la fourniture de plaques de rues et numéros de maisons. Les prix sont de 8 fr. 80 le pièce pour les plaques de rues, et de 1 fr. la pièce pour les numéros de maisons.

Elections. — Acquisition d'isoloirs. — Marché. — Le conseil autorise M. le Maire à passer un marché avec M. Clerc, négociant à Paris, pour la fourniture des isoloirs pour les élections. La dépense s'élève à 670 francs.

Bureaux de la mairie. — Acquisition de machines à écrire. — Marché. — La conseil vote un crédit de 950 francs pour l'acquisition de deux machines à écrire pour les bureaux de la mairie.

Entretien des bâtiments communaux. — Cahier des charges pour la fourniture de la brosserie. — La conseil approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication des articles de brosserie nécessaires aux divers services municipaux.

— Entretien des bâtiments ; cahier des charges pour la fourniture de la droguerie et de l'épicerie. — Le conseil approuve le cahier des charges pour la mise en adjudication des articles de droguerie et d'épicerie nécessaires aux divers services municipaux.

Service de la désinfection. — Cahier des charges pour la fourniture de crésyl et crésyline. — La conseil approuve le cahier des charges dressé pour la mise en adjudication du crésyl Jeybe et du crésylol sodique Jeybe nécessaires au service de la désinfection.

Service des Eaux. — Forage Billet, à Marly ; construction d'un pavillon et installation d'une pompe centrifuge. — Le conseil vote un crédit supplémentaire de 4.086 fr. pour construction d'un pavillon et installation d'une pompe centrifuge de 100 m/m, actionnée par un moteur électrique au forage Billet, à Marly.

Service des Eaux. — Fourniture de robinets-vannes. — Marché. — Le conseil autorise M. le Maire à passer un marché avec la Maison Courtaud et Cie, pour la fourniture de robinets-vannes.

(A suivre).

Suppression de trains à la Compagnie du Nord. — A dater du 1er juillet 1914, les trains suivants seront supprimés entre Valenciennes, Blanc-Misseron, Quiévrain.

Trains n° 2908, à 13 h. 05 et n° 2914, à 20 h. 07, de Quiévrain à Valenciennes.

Trains n° 2905 à 10 h. 58 et n° 2913 à 15 h. 45, de Valenciennes à Quiévrain.

Ces mesures nouvelles entraîneront nécessairement de nombreuses réclamations de la part du public et des représentants des communes et nombreuses dans cette région frontière.

Fanfare Mutuelle Valenciennoise. — Cette brillante phalange a obtenu, dimanche dernier, au festival de Saint-Amand, un énorme succès.

Les pas redoublés avec trompes de chasse, trompettes et tambours, ont été très applaudis.

Nous aurons encore le plaisir d'entendre cette société, dimanche prochain 21 juin, à la grande fête d'aviation et ce même dimanche à 8 heures du soir, à la place Verte, elle organisera un brillant concert, suivi du Bal de l'Aviation et d'une bataille de confettis.

Le crime de Condé. — L'espagnol Isaac Rodriguez qui, le 1er mai, à Macou-Condé, tua d'un coup de couteau, par jalousie, son compatriote Domingo Rey, et qui avait été arrêté à Pérnweiz (Belgique), où il s'était enfui, allait le meurtre accompli, a été extradé et amené à Valenciennes. Il a avoué son crime et reconna qu'il l'avait prémédité.

WALLERS

Accident mortel. — Pendant la nuit, M. Louis Gravelines, âgé de 41 ans, mineur, demeurant près de la fosse d'Arenberg, à Wallers, a été tamponné entre les gares de Wallers et de Haisnes, par un train, qui l'traîna sur un parcours de près de deux kilomètres. Après avoir découvert des débris de cervelle, une joue et une partie de la chevelure à cent mètres du passage à niveau, on a relevé son cadavre près du sémaphore entre d'Arenberg et Wallers. Le malheureux laisse une veuve et une fillette de huit ans.

CAMBRAI

Un énergumène. — Charles Féron, 20 ans, manœuvre de maçon, vit chez sa grand-mère, la dame Douchez, 73 ans, débitante, rue Cauthier, à Cambrai. Dimanche soir, trouvant que sa grand-mère ne lui remettait pas assez d'argent pour courir les estaminets, il fit à la pauvre femme une scène terrible, au cours de laquelle il mordit M. Douchez à la main et lui égratigna la figure.

Le lendemain, lundi, il recommença la même scène. Sa grand-mère, apeurée, s'en alla, le laissant seul dans l'estaminet. Féron cassa des chopes, des tasses à café et partit après avoir barricadé la porte. Le garde du quartier se mit à sa recherche et tint par la trouver dans un cabaret, où il menait grand tapage. A la vue du garde, Féron entra dans une violente colère. Il se jeta sur ce dernier, le mordit à la main et lui porta des coups de pied. Des agents intervinrent, et Féron, les menottes aux mains, lui conduit au violon et déféré au Parquet.

Ouvrier blessé. — En aidant à placer une pièce en fonte sur un tour, chez M. Vincq-Gillot, électricien, place au Bois, le jeune Paul Raimon, 15 ans et demi, est la main prise sous la pièce de fonte et fut sérieusement blessé.

LE CATEAU

— A la suite d'un jugement rendu à son égard pour escroqueries et abus de confiance, Juliette Vailez, 18 ans, fut condamnée à être envoyée dans une maison de correction. Elle a été arrêtée et conduite dans une colonie pénitentiaire.

Les maladroites opèrent. — Lundi soir, vers 10 heures et 11 heures, des malfaiteurs se sont introduits, par une fenêtre, dans l'estaminet Aniart, rue du Paon. Ils s'emparèrent d'une somme de 7 francs qui se trouvait dans le tiroir-caisse.

Ils se rendirent ensuite chez M. Camille Douchez, débitant, chemin de la Blanchisserie, et dérobèrent un appareil à sous. De là, ils profitèrent de l'absence de M. Ruffin, débitant, rue Cantimpré, pour pénétrer dans le débit, s'emparèrent de plusieurs litres d'alcool, du contenu de la tirelire d'un compteur à gaz et d'un appareil automatique.

Les soupçons se portant sur plusieurs individus de Cambrai qui ne tarderont pas à être arrêtés.

IWUY

Grave accident d'automobile. — Dimanche soir, vers 8 heures, le lieutenant Daniel Marcel, cavalier au 5e cuirassiers, à Cambrai, étant allé voir ses parents à Lille, prit le train de 5 h. 42 à Lille pour rejoindre à Cambrai, mais eut lieu de changer à Somain, il continua jusque Valenciennes. Arrivé à Valenciennes, voyant qu'il s'était trompé et voulant rentrer à l'appel de 9 heures, il loua un taxi à Valenciennes, à un nommé Théophile Journaux. Arrivé à l'entrée de la commune d'Iwy, la direction de la voiture casse et la voiture alla se jeter sur un arbre ; le soldat passa en travers de la glace de la voiture et fut gravement blessé à la tête ; le conducteur fut légèrement blessé à la jous.

Le docteur Durot fut appelé de suite pour donner les soins nécessaires aux blessés. Le soldat est soigné dans une maison, chez M. Buirette, cultivateur, à Iwuy.

AVESNES

BERLAIMONT

Examens du certificat d'études primaires

GARÇONS

Prix départementaux : 1er prix, Delbecque Jean; 2e prix, Vokar Marius, tous deux élèves du Pensionnat Municipal de Berlaimont.

BERLAIMONT. — M. Meillet. — Baudet Henri, Beauvois Henri, Berquet Gaston, Carrée Maurice, Courtin Lucien, De Borck Noël, Deburge Ernest, Defaux Robert, Delbecque Jean, Delforge Angelbert, Delhaye Albert, Delhaye Jean, Hutin Paul, Landouzy Raoul, Langlet Raymond, Laurent Aimé, Lefebvre Arthur, Leporcq Roger, Mathieu Albert, Ménard René, Nicol Lucien, Proy Archange, Voloir Marius.

AULNOYE. — M. Monfroy. — Herbaut Henri, Ponté Fernand, Sauvage Félix.

AYMERIES. — M. Paris. — Applencourt Marcel.

BACHANT. — M. Brabant. — Couvreur Camille, Delmaire Alfred, Delvallée Eugène.

BOUSSIÈRES. — M. Dusol. — Jacobs Gédéon.

LEVAL. — M. Lefebvre. — Delilla Camille, Joffroy Fernand, Hurlaux Hector.

NOYELLES. — M. Dumont. — Carton Lucien.

PONT-SUR-SAMBRE. — M. Tassou. — Boutonné Roger, Cailliaux René, Dehon Lucien, Hurlaux Pierre, Perpère Maurice, Philippe Robert, Piez Raymond.

VIEUX-MESNIL. — M. Carlier. — Masson Emile, Penia Léopold.

FILLES

Prix départemental : Laboureur Lucia, de l'Ecole d'Aulnoye-gare.

BERLAIMONT. — Mlle Richepin. — Ansiaux Marthe, Bombled Marguerite, Burlion Simonne, Cambier Julienne, Cambier Rosa, Delcroix Gabrielle, Moy Jeanne, Piette Lucienne, Prévost Renée, Sénéchal Germaine, Sépolie Juliette, Stoclet Luce, Vitrant Lisa.

AULNOYE-CENTRE. — Mme Doutlet. — Baudel Léonce, Delhaye Réjane.

AULNOYE-GARE. — Mme Lemaire. — Désobin Marie, Furgerot Jeanne, Laboureur Lucia, Léger Alfréda, Plancot Catherine, Rousseau Gabrielle.

BACHANT. — Mlle Poulain. — Lemaire Emmeline, Lemaire Emilie.

LEVAL. — Mlle Moity. — Dussaussois Marcelle, Liénard Sylvie, Messager Germaine, Penez Simonne.

MONCEAU-SAINT-WAAST. — Mme Pilon. — Danhier Madeleine, Hazard Jeanne.

PONT-SUR-SAMBRE. — Mme Rousseau. — Bruyère Denise, Frammery Marie, Quenolle Régine, Rousseau Léa.

HAZEBROUCK

Funérailles. — Mardi matin à 8 h. 1/2, ont eu lieu les funérailles de Mme Gabriel Bèle, dont nous avons déjà annoncé le décès, au milieu d'une affluence considérable. Plusieurs couronnes étaient portées par des amies de la défunte. Le deuil était conduit par ses frères et beaux-frères.

Accident du travail. — L'ouvrier Decreton Emile, 27 ans, partait travailler au champ, monté sur un cheval, lorsque son dam arrivé section de la Chapelle Vandamme, le cheval prit peur, au passage d'une auto. Decreton fut jeté à bas de sa monture et dans sa chute se fit une blessure au cuir chevelu. Il se plaint en outre, de lésions internes. Un docteur appelé aussitôt, lui prodigua les premiers soins.

Accident du travail. — Le nommé Santerne Emile, 18 ans, ouvrier lisserand, en travaillant à son métier, se fit prendre la main gauche entre l'élau et une poulie. Quelques jours de repos lui seront nécessaires.

A la Ligue Républicaine. — Lundi soir, à 8 heures, n'eu lieu, au siège de la Société, estaminet de la Fleur de Lys, Grande-Place, la réunion mensuelle de la Ligue Républicaine. Une foule énorme y assistait. Tous les sociétaires ont écouté avec émotion, les paroles qu'ont prononcées le député-maire, M. l'abbé Lemire.

DUNKERQUE

Accident au port. — Le docker Sullek Charles, 35 ans, en déchargeant du blé, a reçu sur le dos un sac qui s'était délaché de l'élingue. L'ouvrier fut projeté à terre et eut une jambe fracturée. Il a été conduit à l'hôpital.

La soirée de dimanche au remorqueur. — Dans notre numéro d'hier nous avons relaté qu'un nommé Caelen François, 20 ans, s'était jeté dans le canal de Mardyck et qu'un passant l'avait sauvé et ramené avec peine sur la berge. Le rescapé se couche dès qu'il fut chez lui. Le lendemain sa logeuse constata qu'il n'était plus dans son lit.

Vers 4 heures du matin, un marinier l'aperçut le long du canal. Caelen était complètement vêtu de sa chemise et de ses souliers.

Depuis il n'a plus reparu. On suppose qu'il s'est de nouveau jeté à l'eau.

Accident de voiture pendant une manœuvre — La troupe du 110e faisait la petite guerre près Troupe du 110e faisait la petite guerre près de Wormhoudt.

Au cours de la charge, un camion de brasseur apparut. Le cheval fut effrayé par le bruit de la fusillade. Il se cabra et le camion vers dans le fossé. Le conducteur sauta à bas, mais malheureusement il ne trouva pris entre le camion et un tronc d'arbre.

Immédiatement le capitaine arrêta la manœuvre et le médecin-major accourut pour secourir le blessé. Il lui donna des soins et constata une luxation du fémur. La victime a été transportée à son domicile sur un brancard.

Perdu et retrouvé. — Un employé de commerce nommé S. Charles avait été arrêté sur la plainte du cuisinier d'un bateau. On lui avait pris 100 francs.

A peine S. Charles était-il arrêté que le cuisinier retrouva l'objet comme de la plainte. On devine aisément la joie de S. Charles à l'annonce de cette bonne nouvelle.

Bris de clôture. — Hier soir, vers 11 heures et demie, deux jeunes gens en peu pris [illegible] dans la rue des Pierres. Un d'eux, [illegible] deux portes des bois [illegible] les rues [illegible] commençant poursuivis les jeunes gens [illegible] arrêtèrent rue des Chaudronniers et les conduisirent au commissariat de police.

Ils seront poursuivis pour bris de clôture.

SAINT-POL-SUR-MER

Accident. — Le jeune Werinel, âgé de 12 ans, regagnait le domicile paternel vers 11 heures du soir, conduisant sa voiture à mites.

A l'entrée de la rue de la République, il rencontra Alphonse B... qui tenait sa bicyclette à la main et qui oscillait d'une façon inquiétante. A ce moment, B... vint se jeter dans les jambes du cheval qui s'abattit sur lui. Une personne accourue à ses cris le dégagea de sa fâcheuse position. Heureusement B... n'a qu'une blessure à la jambe, mais ses vêtements sont en lambeaux et sa bicyclette est complètement démolie.

BOURBOURG-CAMPAGNE

— Le jeune Loose, qui s'était fait accrocher par un chariot, vendredi dernier, est en bonne voie de guérison. Mais il n'avait que la nuit cheveu déchiré et quelques égratignures au bras.

L'auteur de l'accident est connu, c'est M. Paul Sailly, cultivateur. Mais l'enfant ayant été pris par derrière le chariot, le conducteur ne s'était pas aperçu de l'accident.

SAINT-PIERREBROUCK

L'orage. — Un incendie occasionné par la foudre a pris naissance dans la maison d'habitation de M. Couvreur-Boyelle, au château du Watz. Il ne reste plus que des décombres.

LOOBERGHE

L'orage. — Une vache appartenant à M. Dercy, cultivateur au hameau de l'Hottemerre, a été tuée par la foudre.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

Chez les gymnastes de l'arrondissement de Béthune. — Dans ses derniers assemblée générale, l'Union des Sociétés de Gymnastique de l'arrondissement de Béthune a renouvelé sa confiance aux membres du bureau en les investissant d'un nouveau mandat. Savoir : M. Auvray, président ; MM. Ch. Chevalier et L. Laurent, vice-présidents.

LENS

La dîme du bonheur. — Mlle Clarinval, fille du distingué directeur de l'école primaire supérieure de Lens, épousait le 1er juin, M. Marcelle, pharmacien à Billy-Montigny.

Une collecte au profit des Colonies de vacances, a produit la jolie somme de 102 fr. 60.

Remerciements aux généreux donateurs.

FOUQUIÈRES-LEZ-LENS

— Paul Meurillon fils, emprunta une brouette à M. Emile Tailleux, débitant de boissons, rue de Courtaine. Il ne la lui a pas rendue. On suppose qu'il l'a vendue.

MONTIGNY-EN-GOHELLE

Jambe cassée. — Samedi dernier, un garçon brasseur, Matilion Achille, demeurant à Billy-Souchez, 8, s'est cassé, en portant un tonneau du fibre, la jambe droite.

Un médecin, mandé en toute hâte, constata une fracture de la jambe droite, au tiers inférieur, et lui prescrivit 3 mois de chômage.

Aie, mon pied. — Au cours de son travail pour la construction d'une maison, le sieur Noisier Lambert, marcha sur une planche nagée et s'enfonça douloureusement dans le pied, une pointe rouillée.

On dût le reconduire chez lui.

PONT-A-VENDIN

Coupé par une bouteille. — Le manœuvre J.-B. Roels, demeurant chez M. Muyllaert, pressé d'arriver aux fours à coke, courait. Il perdit ses sabots et continua d'avancer pieds nus. Il marche sur un tesson de bouteille, qui lui entailla profondément le pied gauche. Le docteur l'a fait admettre à l'Hôpital de Lens.

NOYELLES-GODAULT

— Mme Irma Guingand, marchande de légumes, rue de Malfidano, confia des chaises à rempailler à Alphonse Leroy. Ce dernier est parti sans les lui rectifier. On le croit réfugié à Merles-les-Mines. Les gendarmes le recherchent.

BOULOGNE

CALAIS

Hors de danger. — Le petit Marcel Tiquet, si cruellement blessé à Calais-Triage, va beaucoup mieux. La péritonite que l'on croyait voir se déclarer est enrayée et les médecins considèrent l'enfant comme hors de danger.

Il pourra dire qu'il est passé par ses 1ère porte.

On vole dans les châlets de la plage. — Depuis quelque temps des vols répétés étaient constatés dans les châlets de la plage. Malgré une étroite surveillance, les voleurs restaient introuvables. Hier, le hasard les servit puisqu'ils surprirent deux jeunes gens sortant du châlet des Bruyères, les bras chargés de victuailles. Arrêtés, ils furent remis à la police qui les expédia à Boulogne. Ce sont les nommés Léon D..., 18 ans, et Germain L..., 15 ans, tous deux sans profession ni domicile fixe.

MOTOCYCLETTES
2 HP 3/4 à 3 1/2 HP TERROT 4 1/2 HP Bobbie pour SIDE-CAR
DÉBRAYAGE
CHANGEMENT DE VITESSE
Demander Catalogue et Prix à
L. HANNESSIER, 63, rue Nationale
LILLE

CENTRAL-HOTEL
Confort moderne. — Salle de bains. — Electricité. — Cuisine soignée.
A. CARTON
MAUBEUGE

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

La Chambre des mises en accusation a renvoyé devant la Cour d'assises du Nord les affaires suivantes :

VOLS EN BELGIQUE

Hennebique Arthur, 29 ans, employé de chemin de fer et Vilcot Pierre-Joseph, 30 ans, mineur, tous deux sujets Français, demeurant à Hergnies (France), sont accusés d'avoir commis en Belgique les vols suivants, régulièrement dénoncés à la Justice Française par le Parquet de Tournai :

1° A Péruwelz, dans la nuit du 7 au 8 mars 1914, vol de numéraire et de linge au préjudice de la veuve Renard ;

2° A Vezons, dans la nuit du 22 au 23 mars, vol de numéraire au préjudice de la dame Degallez ;

3° A Wiers, dans la nuit du 24 au 25 mars, vol de numéraire et de linge au préjudice de la dame Joséphine Delras.

VIOL A LILLE

Mayral Emile, 18 ans, né à Charenton, apprenti mécanicien à Lille, est accusé d'avoir, en cette ville, le 21 janvier 1914, commis un viol sur Honorine Venackère, âgée de moins de 13 ans.

VIOLENCES VOLONTAIRES SUR ASCENDANTS A MAIN ARMÉE, A TEMPLEMARS

Coqueau Arsène, 20 ans, et Coqueau Amand, 17 ans, tous deux manœuvres de maçon, né et demeurant à Templemars, sont accusés d'avoir, en cette commune, le 19 avril, commis des violences volontaires, à main armée, sur des ascendants.

ATTENTAT A LA PUDEUR A RAISMES

Prudont Dumez, 31 ans, né à la Guerche, manœuvre à Raismes, est accusé d'un attentat à la pudeur commis en cette commune, le 3 mai 1914, sur Sellier Azoline, âgée de 10 ans.

ATTENTATS A LA PUDEUR ET CONTREBANDE A WALLERS

Moreau Albert, 46 ans, né à Bousou (Belgique), sans profession, demeurant à Wallers, est accusé de multiples attentats à la pudeur commis en 1906 à 1914.

Il est en outre inculpé de contrebande.

ATTENTAT AUX MŒURS A DUNKERQUE

Ryssen Joseph, 28 ans et demi, ouvrier du port, né et demeurant à Dunkerque, est accusé d'avoir, en cette ville, commis un attentat aux mœurs sur Capelle Marie-Louise, âgée de moins de 15 ans.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Séant à Saint-Omer

Audience du mardi 16 juin 1914

Présidence de M. Lemaire, conseiller à la Cour d'appel de Douai.

Ministère public : M. Rabaillet, substitut du Procureur de la République

1re affaire

Enlèvement de mineure

Accusé : François Warin, âgé de 24 ans, garçon de café, à Calais.

Défenseur : Me Dupont.

Au mois de janvier 1914, Warin François-Augustin, qui était âgé de 24 ans, et qui était employé d'une façon intermittente comme garçon de café par M. Dutertre, restaurateur à Calais, proposa à plusieurs reprises à la fille de ce dernier, âgée de quinze ans, de quitter ses parents et de partir avec lui. Il obtint facilement le consentement de la jeune fille avec laquelle il se permettait depuis longtemps d'intimes privautés. La départ eut lieu le 18 janvier dernier. Dutertre Suzanne prit le train avec l'accusé, d'abord pour Lille, puis pour Bruxelles. Là, les deux amants vécurent maritalement pendant deux mois. Au bout de ce temps, Warin, suivi de sa maîtresse, revint à Calais pour demander de l'argent à sa mère. Il fut immédiatement arrêté. Quant à Dutertre Suzanne, elle réintégra sans difficulté la maison paternelle.

Warin a déjà été condamné en 1909, à 6 mois de prison pour vol. Il est très médiocrement noté à Calais.

2e affaire

Homicide volontaire

Accusé : Ernest Mollewinckel, âgé de 23 ans, mineur, demeurant à Liévin.

Défenseur : Me Lehlanc.

Peu de temps après le meurtre de son frère, survenu à Grammont (Belgique), le 22 juillet 1913, dans des circonstances demeurées mystérieuses, l'accusé Mollewinckel Ernest, devint l'amant de sa veuve, Léa Coupez, et vint résider en France avec elle.

Ils se fixèrent à Liévin, où ils prirent pension chez le sieur Coupez, frère de la veuve Mollewinckel. Les deux amants avaient des disputes fréquentes. Mollewinckel, paresseux et violent, travaillait irrégulièrement, et aux reproches que sa maîtresse lui adressait à ce sujet, il répondait par des injures et par des coups.

Léa Coupez avait à plusieurs reprises déclaré à son frère qu'elle se serait séparée de son amant pour échapper à ses violences, mais qu'il avait menacé de la tuer si elle le quittait et qu'elle avait peur qu'il ne mît ses menaces à exécution.

Le 1er janvier dernier, dans le courant de l'après-midi, les deux amants eurent une querelle à la suite de laquelle l'accusé frappa sa maîtresse d'un coup de poing.

L'intervention du frère de celle-ci mit fin à la dispute : les deux amants se réconcilièrent. Ils passèrent ensemble la soirée au cinématographe.

Vers onze heures et demie, ils regagnèrent leur pension. Mollewinckel manifeste à sa maîtresse son intention de ne pas descendre à la mine le lendemain et, sans répondre à ses reproches, il gagne sa chambre à coucher. Léa Coupez le rejoignit quelques minutes plus tard.

Vers une heure et demie du matin, les époux Coupez, qui étaient couchés à l'étage inférieur, furent réveillés par des coups frappés sur le plancher. Ne recevant aucune réponse à leurs appels, ils montèrent à la chambre de leurs pensionnaires. Ceux-ci gisaient l'un auprès de l'autre dans une mare de sang.

Léa Coupez avait eu la gorge tranchée et ne donnait plus signe de vie.

L'accusé portait au cou une blessure large et profonde et avait perdu connaissance.

Derrière eux, un rasoir, que le meurtrier avait rejeté après s'en être frappé, était fiché dans le mur. Dans son premier interrogatoire, Mollewinckel a déclaré qu'à la suite d'une discussion survenue entre sa maîtresse et lui, il s'était levé, pris de colère, était descendu au rez-de-chaussée chercher son rasoir, puis était revenu trouver sa maîtresse, encore couchée, et lui avait ouvert la gorge. Tournant ensuite son arme contre lui-même, il avait tenté de se faire justice.

Il est revenu sur ses aveux au cours de l'information. Il prétend aujourd'hui, contre toute vraisemblance, que Léa Coupez s'est elle-même donné le mort. Il explique que cette femme lui ayant avoué le jour même qu'elle avait empoisonné son mari, il l'avait menacée de la dénoncer aux autorités belges. Dans le courant de la nuit, aurexcitée par l'ivresse, elle serait allée chercher au rez-de-chaussée le rasoir de son amant et se serait tranché la gorge. Lui-même, dans un moment d'épouvante, aurait saisi cette arme et ne serait frappé à son tour.

Cette version ne résiste pas à l'examen.

Tout d'abord elle n'explique pas la tentative de suicide de l'accusé. D'autre part, celui-ci n'a pu désigner l'individu qui lui aurait appris que sa maîtresse avait empoisonné son frère.

Contrairement à ses allégations, le témoin Coupez affirme en outre que sa sœur n'était pas en état d'ivresse dans la soirée qui a précédé le meurtre.

Enfin et surtout l'autopsie de la victime apporte aux allégations de Mollewinckel le plus formel démenti. Il résulte en effet du rapport du médecin-légiste que Léa Coupez a été frappée d'un coup de rasoir violent qui a sectionné la trachée, l'artère carotide et la veine jugulaire du côté gauche. Le coup a été porté de droite à gauche et, par une échappée, a occasionné une blessure à l'épaule gauche. En outre, la victime portait à la joue droite la trace très nette d'une morsure que l'accusé ne peut expliquer.

Mollewinckel est très mal noté. Paresseux, violent et sournois, il a encouru en Belgique deux condamnations pour coups dont une à six mois d'emprisonnement.

BULLETIN THEATRAL
Musical et Orphéonique

OPERA DE LILLE (Nouveau Théâtre)

A partir d'aujourd'hui le bureau des abonnements est ouvert pour la saison prochaine. M. de Villers publie à ce sujet une brochure contenant tous les renseignements. Nous en extrayons la première page :

« La création de l'Opéra de Lille marquera une date mémorable dans l'histoire du développement extraordinaire que l'on constate dans la grande cité du Nord depuis quelques années, développement qui permet d'entrevoir le moment prochain où Lille pourra au rang des plus grandes villes de France.

« C'est que le théâtre est pour tous un point de vue moral et commercial une source de satisfactions qu'il serait puéril de nier : Paris sans ses théâtres ne serait plus Paris.

« Si les Lilloïs n'avaient en eux le goût du théâtre, ils auraient l'adopter dans l'intérêt même de leurs affaires. C'est pourquoi, confiant dans cet intelligent esprit de progrès qui anime la plupart de nos concitoyens, j'ai sollicité la lourde tâche de créer de toutes pièces cet Opéra qui doit devenir, avec le concours de tous, un foyer artistique n'ayant rien à redouter de la centralisation intense de Paris et attirer à Lille tous les habitants du notre si populeuse région.

« C'est donc avec la plus grande confiance que je présente ici les conditions toutes nouvelles et je crois très séduisantes des abonnements que je crée à l'imitation des grands théâtres nationaux (toutes proportions gardées), et je remercie d'avance tous ceux qui m'apporteront leur concours et leurs encouragements.

« Signé : Maurice de Villers »

Avant même que la location soit ouverte, M. le docteur Bédart, M. Henri Colette, M. Théodore Barroie, M. Alphonse Wicart, M. Rolles, M. Timal, M. Héreng-Vromant, l'important groupement des « Amis de Lille », pour la plupart de ses membres, etc., etc., se sont déjà fait inscrire de façon à choisir les premiers leur place ou leur loge.

Orchestre de l'Opéra de Lille

M. de Villers s'occupe en ce moment de la formation de l'orchestre. A cet effet, il invite les artistes musiciens qui désirent en faire partie à se faire inscrire aujourd'hui mercredi et demain jeudi au nouveau théâtre.

AU PALAIS D'ETE

Une troupe d'acrobates de première force lait en ce moment les délices des habitués du Palais d'Eté.

Alliant une vigueur peu commune à une souplesse et une agilité remarquables, les trois Klapp — The Klapp-Trio — comme ils s'intitulent, exécutent chaque jour des prodiges.

Ces beaux athlètes nous présentent des numéros nouveaux dans le domaine de l'acrobatie périlleuse, exercices sur échelles, où ils se révèlent gymnastes extraordinaires ; exercices sur tables où ils donnent la mesure de leurs moyens musculaires avec une stupéfiante audace.

Aussi au Palais d'Eté comme au cirque Médrano, c'est un bruyant succès qui les accueille à chaque représentation. Ajoutons que l'admiration qu'ils suscitent est légitime et sans réserves.

Programme des Spectacles

OMNIA PATHÉ (Rue Roquemotte). — Matinée à prix réduits à 4 h. Soirée à 8 h. 3/4.

Au programme : « Nick Winter et l'Homme au Masque », très amusant roman d'aventures policières en 3 parties. — « La Filles Rivales », comédie sentimentale en 2 parties, de M. Daniel Riche. — « Rigo, le tireur masqué », joué par Prince. — Pathé-Journal. — Etc.

Samedi prochain : « Néron et Agrippine », le fameux spectacle dont on parle tant.

T. L. J. Cinéma gratis aux Galeries Lilloises.

VOYEZ
chez
M. MERLIN
95, Rue Nationale, LILLE
La 10 H P
VINOT-DEQUINGAND
Toute carros